

# DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

# N° 158/2022 SÉANCE N° 10 DU 19 SEPTEMBRE 2022

# PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL 2022/2023

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 13 septembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Florian Bercault, président.

Florian Bercault, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 51), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 15), Bruno Bertier (jusqu'à 19 h 43), Patrick Péniguel (jusqu'à 19 h 53), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou et Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeais, Jean-Pierre Thiot (à partir de 17 h 14), Isabelle Eymon, Olivier Barré (jusqu'à 18 h 30), Bruno Fléchard, Marcel Blanchet (jusqu'à 19 h 45), Patrice Morin (jusqu'à 19 h 49), Antoine Caplan (à partir de 17 h 10 et jusqu'à 19 h 45), membres du bureau.

# Étaient représentés

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Patrice Morin, Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Olivier Barré a donné pouvoir à Isabelle Eymon (à partir de 18 h 30), Julien Brocail a donné pouvoir à Louis Michel, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée le : 23 septembre 2022.

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022

PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL 2022/2023

Rapporteur : Bruno Fléchard

## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 121/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que Laval Agglomération, dans le cadre de sa politique culturelle, souhaite développer et accroître l'accessibilité à la culture au plus grand nombre,

Que Laval Agglomération propose un projet Danse et Handicap intitulé « Corps et Mouvement » en partenariat avec le théâtre et le service Médecine Physique et de Réadaptation et Hôpital de Jour du Centre Hospitalier et des ateliers danse et musique avec l'Hôpital de Jour,

Qu'il convient d'établir des conventions pour fixer et définir le cadre des interventions,

Après avis de la commission culture,

# DÉLIBÈRE

#### Article 1er

Le partenariat entre Laval Agglomération et le Centre Hospitalier est approuvé.

#### Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer les conventions et tout document à cet effet.

#### Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Éric Paris, en tant que chef du service pédiatrie du Centre Hospitalier de Laval, n'a pas pris part au vote.

Le président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220919-S10-BC-158-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2022

Mise en ligne : le 26-09-22

Florian Bercault